

# Livret scolaire unique du CP à la 3<sup>ème</sup> Formatages pour imposer l'évaluation par compétences



Syndicat national  
**FORCE**  
**OUVRIERE**  
de  
l'enseignement  
privé

L'évaluation par compétences a été introduite par la loi Fillon de 2005. Cependant, contrairement au premier degré, elle ne s'est jamais vraiment mise en place dans le second degré. Avec le nouveau livret scolaire unique, la ministre revient à la charge et tente une nouvelle fois d'imposer l'abandon des notes chiffrées au profit des évaluations par compétences.

## Qu'est-ce que l'évaluation par compétences du nouveau livret scolaire?

Le nouveau socle commun n'est pas une simple réécriture de l'ancien,

- c'est la casse du disciplinaire au profit du savoir-faire et du savoir-être.
- c'est l'introduction de l'éducation civique et morale au détriment des connaissances.

Le nouveau socle commun, c'est l'introduction de:

- compétences pluri-disciplinaires à adapter localement: chaque compétence est potentiellement travaillée par l'ensemble des disciplines... Le côté pluri-disciplinaire est encore plus fort que dans le bulletin de compétences précédent.

EPI, parcours citoyen, santé et orientation : c'est l'application de la réforme du collège que les enseignants continuent de refuser !

Grilles de critères à 4 niveaux : un élève obtiendra un « acquis » s'il remplit au moins 80% des critères d'évaluation. Donc, ils ont droit à 20% d'erreur !

## Des pressions, du formatage

Les formations se multiplient dans les établissements pour forcer les enseignants à abandonner les notes chiffrées au profit des évaluations par compétence. C'est la fin de la liberté pédagogique individuelle pour l'acceptation des réformes et rappelons-le la fin du redoublement que veut à toute force la ministre.

Alors, il en ressort, bien souvent, qu'une partie de ces formations se fait en ligne.

Comme pour les formatages sur la réforme du collège, ces pseudo-formations ne passent pas.

Les enseignants refusent le nouveau socle comme ils continuent de refuser la réforme du collège.

Mais les circulaires laissent la possibilité, en collège uniquement, de choisir entre la notation et les compétences.

## Pour FO, agir pour gagner !

Pour les enseignants comme pour les élèves, le gouvernement veut abandonner la notation chiffrée au profit d'une évaluation par compétences, mais sans la notion de « bienveillance ».

Pour les enseignants comme pour les élèves, le gouvernement veut introduire un accompagnement personnalisé, pour les formater aux nouvelles pédagogies.

Mais pour les enseignants comme pour les élèves, le SNFOEP refuse ces réformes.

**C'est pourquoi, le SNFOEP appelle les personnels à se réunir pour établir le rapport de force et réaffirmer leurs revendications:**

- **maintien de la liberté pédagogique,**
- **maintien du libre choix du mode d'évaluation.**
- **non à l'évaluation des professeurs.**

Tel est le sens de la lettre FO, CGT, SUD à la ministre lui demandant de renoncer à son projet de texte sur l'évaluation et de la pétition initiée par FO vers tous les personnels. Ce projet d'évaluation qui livrerait tous les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation à une appréciation individuelle, à un déroulement de carrière individualisé, à des pressions, c'est le contraire de ce qui fait notre cœur de métier au quotidien, en présence des élèves, pour leur réussite.